



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE 9 STAB

UCH/18/9.STAB/5 REV

19 avril 2018

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

24 avril 2018

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle IV, Bâtiment Fontenoy

10h – 18h

Point 5 de l'ordre du jour provisoire :

Meilleures pratiques

Lors de sa sixième session, la Conférence des États parties a approuvé des exemples de Meilleures pratiques en matière d'accès au patrimoine culturel subaquatique, sur recommandation du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB). Le présent document concerne l'étude d'un nouvel exemple.

Action requise : Résolution proposée au paragraphe 6.

1. Lors de sa cinquième session en juin 2014, le Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) a recommandé à la Conférence des États parties de considérer comme « Meilleures pratiques » toutes les initiatives, conformes à la Convention et entreprises de manière exemplaire, qui permettent au grand public d'accéder au patrimoine culturel subaquatique (recommandation 2/STAB 5). Il a également recommandé à la Conférence d'inviter les États parties à la Convention à fournir des exemples de meilleures pratiques et de demander au STAB d'examiner ces exemples.
2. C'est pendant sa sixième session en 2017 que la Conférence des États parties a désigné les premiers exemples de Meilleures pratiques; désormais publiés sur le site Internet de la Convention.
3. Le STAB, dans sa recommandation 4/STAB 8, a recommandé d'adopter certaines règles de procédure pour la désignation des Meilleures pratiques, telles que:
 - a. Mettre en exergue uniquement les pratiques d'accès qui ont prouvé leur efficacité et leur pertinence,
 - b. Limiter la durée de désignation en tant que « Meilleure pratique » à 4 ans,
 - c. Renouveler la désignation uniquement sur présentation et examen d'un nouveau dossier,
 - d. Labelliser les meilleures pratiques désignées, afin d'encourager l'initiative et de leur donner une visibilité, en utilisant le Logo de la Convention de 2001.
4. Un nouvel exemple de Meilleure pratique a été proposé par la Slovénie. Il est présenté en annexe de ce document.
5. Une proposition de label a aussi été utilisée par le nouveau musée du Patrimoine culturel subaquatique de Campeche, au Mexique (voir Annexe 2). Le STAB souhaitera peut-être examiner le nouvel exemple proposé et débattre de l'utilisation générale du label.
6. Le STAB pourrait donc souhaiter adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 5 / STAB 9

Le Conseil consultatif scientifique et technique auprès de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. Recommande à la Conférence des États parties d'approuver « _____ » en tant qu'exemple de Meilleure pratique ;
2. Recommande d'augmenter la visibilité des exemples désignés en...

ANNEXE 1 – Exemple de Meilleure pratique



CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

LES MEILLEURES PRATIQUES RELATIVES AU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

Brève dénomination de la meilleure pratique : **Le phénomène de la Ljubljanica : sauvetage, conservation et présentation d'une pirogue du II^e siècle avant J.-C. reposant sur le lit de la Ljubljanica ; et création du Centre pour la promotion du patrimoine naturel et culturel de la Ljubljanica à Vrhnika (Slovénie)**

Présentée par (État partie) : Slovénie

Emplacement : Lit de la Ljubljanica à Vrhnika (centre de la Slovénie)

Courte description du site de patrimoine culturel subaquatique concerné :

La portion de 23 km de la Ljubljanica qui s'étend entre Vrhnika et Ljubljana et la plaine d'inondation alentour – qui forme les marais de Ljubljana – constituent l'un des sites archéologiques les plus complexes sur le territoire actuel de la Slovénie. On y trouve de nombreux objets ou groupes d'objets immergés et exposés au fond de la rivière, enfouis dans les dunes de sable du chenal ou enterrés dans les bancs de sable ; mais aussi des vestiges d'embarcations en bois, de structures portuaires, de systèmes de régulation du cours d'eau, de bâtiments et de postes de contrôle le long de la rivière. La reconnaissance précoce de la richesse archéologique du lit de la rivière à Vrhnika (Nauportus à l'époque romaine) a donné lieu à l'un des premiers chantiers de fouilles subaquatiques au monde qui était axé spécifiquement sur la recherche. Il a été mené en 1884 par le Musée provincial de la Carniole à Ljubljana, avec l'aide de plongeurs de la marine austro-hongroise. Des opérations systématiques de prospection, des fouilles et des recherches intégrées ont suivi à partir des années 1980.

Les objets ainsi découverts sont très nombreux et très divers. Morceaux d'outils des chasseurs-cueilleurs du Mésolithique ou même de la fin du Paléolithique (travail de la pierre et de l'os/des bois d'animaux) , vestiges érodés de constructions sur pilotis du Chalcolithique ; objets métalliques et poteries sacrificielles ou funéraires de l'âge du bronze, armes celtiques de la fin de l'âge du fer ; objets en bronze et monnaies d'argent importés par les peuples italiques ; matériel militaire romain ; preuves de l'utilisation intensive de la rivière et de ses alentours au Moyen Âge et au début de la période moderne, etc. Autant d'éléments qui témoignent du rôle particulier de la rivière pour les communautés locales et qui ont une valeur universelle quand il s'agit de comprendre les multiples facettes des interactions entre les populations humaines et leur environnement naturel.

Ces objets du quotidien en métal, en céramique ou en matières organiques sont caractérisés par leur remarquable état de conservation, que l'on ne retrouve pas sur les sites archéologiques terrestres. On suppose qu'ils ont été immergés directement, par accident ou intentionnellement ; ou bien sous l'effet de l'érosion des rives sur lesquelles ils se trouvaient. La structure fonctionnelle, la distribution spatiale et la dynamique chronologique de ces découvertes sont typiques d'un phénomène répandu à l'échelle européenne. Elles indiquent la disposition structurée d'au moins une partie des objets datant des âges des métaux, de la période romaine et peut-être aussi du Haut Moyen Âge et du Moyen Âge central ; favorisée notamment par les

caractéristiques de la rivière : très faible pente, chenal « carré », profondeur comprise entre 3 et 12 m (entre 4 et 7 m sur la plus grande partie) et largeur dépassant rarement 20 m.

En plus des objets déjà mentionnés, les fouilles ont mises au jour plus de 60 pirogues, pagaies/rames, bateaux en plusieurs parties et bateaux de transport de marchandises sur le lit de la rivière et dans les sédiments des marais alentour. Ce sont non seulement des preuves irréfutables du rôle du transport fluvial dans l'économie locale et l'exploitation des ressources naturelles ; mais aussi des témoignages de la vitalité d'une région qui a su intégrer/diffuser/inventer des technologies de navigation dès la fin de la Préhistoire et le début de l'époque romaine. Cette riche tradition de la construction navale s'est d'ailleurs poursuivie au-delà du Moyen Âge.

Courte description de la meilleure pratique, en cohérence avec les critères définis par la Conférence des États parties (voir ci-dessus) :

Même s'ils ne bénéficient d'une protection en tant qu'ensemble archéologique que depuis 2002, les éléments susmentionnés du site de la Ljubljanica sont officiellement protégés en tant que biens du patrimoine archéologique et propriétés de l'État par les dispositions de la législation nationale depuis 1945. Néanmoins, l'accès relativement facile à ces précieuses découvertes et l'arrêt des fouilles au milieu des années 1980 ont entraîné des pillages à grande échelle des sites subaquatiques et le trafic illicite d'antiquités sur le marché international à partir de la fin des années 1980 et jusque dans les années 1990. Ces activités néfastes se sont raréfiées à partir de 2002, date à laquelle la Ljubljanica a été déclarée monument culturel d'importance nationale. Les plongées sur le site sont contrôlées et doivent être dûment autorisées, la surveillance policière est plus stricte, et les initiatives et projets de sensibilisation de la population locale se sont multipliés.

Cette évolution majeure dans la gestion du patrimoine culturel de la rivière est en partie le résultat de la ratification de la Convention de La Valette (1992) en 1999. Elle a donné lieu à l'augmentation des recherches en archéologie préventive, y compris en ce qui concerne les rivières intérieures telles que la Ljubljanica. Mais la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel adoptée en 2008 a sans doute joué un rôle plus important encore. Entre autres choses, elle a mis en place un système de restitution permettant aux particuliers détenteurs d'objets archéologiques de se signaler et de remettre aux autorités les biens concernés en échange d'une compensation financière. Trois grandes collections de biens archéologiques subaquatiques provenant de la Ljubljanica ont ainsi été acquises et remises à des musées publics. Ces objets ont été présentés au public en 2009 lors d'une grande exposition au Musée national de Slovénie, intitulée La Ljubljanica - une rivière et son passé. Les pièces les plus belles et les plus significatives d'une des collections ainsi récupérées constituent la collection permanente du Centre d'exposition et de découverte de la Ljubljanica, qui a récemment ouvert ses portes à Vrhnika.

Pour respecter les dispositions de la législation nationale et promouvoir les concepts de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ; un grand projet sur la gestion durable, la sauvegarde et la promotion du patrimoine archéologique de la Ljubljanica a été conçu et mis en œuvre entre 2014 et 2016, dans le cadre d'un partenariat entre l'institution Musée et Galeries de Ljubljana (MGML), la municipalité de Vrhnika et la faculté de biotechnologie de l'Université de Ljubljana. Il a été cofinancé par le mécanisme de subvention de l'AEA pour la période 2009-2014.

Ce projet, intitulé Site d'exposition et de découverte de la Ljubljanica, avait pour objectif de protéger les zones les plus à risque du site et d'améliorer l'accès aux éléments du patrimoine. Les efforts présentés ici concernent : (1) la protection in situ et le suivi de l'état d'une barge romaine se trouvant sur le lit de la rivière près de Sinja Gorica, découverte en 2008 au cours

d'une opération de prospection subaquatique dans le cadre de travaux de gestion des crues et ayant fait l'objet de recherches menées en 2012 par l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie ; (2)

la mise au jour et la sortie de l'eau d'une pirogue en chêne d'environ 14,3 m de long, 1,35 m en son point le plus large et 65 cm de profondeur se trouvant sur le lit de la rivière au niveau de Vrhnika, par l'Institut d'archéologie subaquatique de Ljubljana avec la collaboration du Centre international d'archéologie subaquatique de Zadar (la pirogue est actuellement conservée au Centre de restauration de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie à Ljubljana ; (3) la création et l'ouverture du Centre susmentionné à Vrhnika, comprenant une exposition permanente sur le patrimoine archéologique de la Ljubljanica et une pièce sous pression spécialement conçue pour accueillir la pirogue.

Comment le site est-il légalement protégé ?

Loi de ratification de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)

(Journal Officiel de la République de Slovénie, n° 24/1999) ;

Loi de ratification de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

(Journal Officiel de la République de Slovénie - Traités officiels, n° 1/2008) ;

Loi sur la protection du patrimoine culturel

(Journal Officiel de la République de Slovénie, n° 16/08, amendé) ;

Dispositions générales sur la définition et la propriété des vestiges archéologiques, code de conduite en cas de découverte accidentelle, directives sur l'octroi de permis pour des recherches archéologiques, tenue de registres concernant les sites, etc.) ;

Règles relatives aux recherches archéologiques

(Journal Officiel de la République de Slovénie, n° 3/2013) ;

Code de conduite et normes régissant les recherches archéologiques, qui font référence à l'Annexe à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ; notamment en ce qui concerne le descriptif des projets, les qualifications nécessaires, la préservation et la gestion des sites, les rapports et la diffusion ;

Décret déclarant les lits de la Ljubljanica et de son affluent la Ljubija – y compris leurs rives et la zone de l'ancien lit de la Ljubljanica – monument du patrimoine culturel national

(Journal Officiel de la République de Slovénie, n° 115/2003 et 103/2005)

Définition de la zone concernée, de la portée de ce décret et des mesures de protection incluant les restrictions relatives aux interventions sur le site et l'octroi d'une autorisation du ministère de la Culture et de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie avant toute plongée avec équipement.

Quelles mesures pratiques ont été mises en œuvre pour assurer la protection du site ?

Barge romaine se trouvant sur le lit de la rivière près de Sinja Gorica

(1) Étude d'impact des mesures prises pour gérer les crues (2011-2012) ;

(2) Fouille partielle et enregistrement 3D (2012) ;

(3) Protection de la partie exposée de la barge avec des sacs de sable et des sédiments (2012)

;

(4) Suivi/analyse des marqueurs biologiques et chimiques de la dégradation du bois et des processus d'érosion/sédimentation, évaluation à intervalles réguliers sur le terrain (2013- 2017) ;

Pirogue en chêne se trouvant sur le lit de la Ljubljanica au niveau de Vrhnika

(1) Étude d'impact des mesures prises pour gérer les crues (2014) ;

(2) Fouille complète, photographies en 3D et reconstruction virtuelle, remontée et transport jusqu'au Centre de restauration de Ljubljana (2015) ;

(3) Préservation grâce à un traitement à la mélanine (2015-2018) ;

(4) Exposition de la pirogue au Centre d'exposition et de découverte de la Ljubljanica à Vrhnika (prévue en 2018) ;

La protection générale du site est assurée par des panneaux d'information qui signalent l'existence du monument archéologique et indiquent les mesures de sauvegarde appliquées (interdiction de la plongée avec équipement sans autorisation préalable). Par ailleurs la communauté locale, et en particulier les pêcheurs et les chasseurs, exerce une veille constante ; et la police surveille les zones exposées aux risques de pillage.

Comment l'accès responsable et non intrusif au patrimoine culturel subaquatique est-il encouragé vis-à-vis du public ?

Quels efforts notables ont été faits pour rendre le site accessible au public ?

Le bassin de la Ljubljanica est riche d'un important patrimoine culturel naturel. Il est donc vital pour l'identité de cette région de sensibiliser la communauté locale et de promouvoir des loisirs de qualité. Parallèlement, ces activités représentent de nouvelles opportunités pour l'industrie touristique locale et revitalisent l'artisanat et les traditions. Elles favorisent également une protection et une préservation plus efficaces de la valeur et du potentiel de ce patrimoine pour les générations futures. Protéger le patrimoine sans le revitaliser, en mettant uniquement l'accent sur les aspects modernes du quotidien, n'a pas de sens et risquerait d'aggraver les détériorations. Afin de garantir la protection du site, il convient donc de penser l'accessibilité au patrimoine via plusieurs moyens de communication. Une attention toute particulière doit être accordée à la synergie entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, car cela permettrait d'élargir davantage l'accès aux différents éléments.

Le projet Site d'exposition et de découverte de la Ljubljanica est la première phase d'un programme intégré de plus grande ampleur visant à revitaliser le patrimoine culturel et naturel du bassin de la Ljubljanica. Son objectif est de protéger, préserver et présenter les éléments du patrimoine ; mais aussi assurer l'accessibilité au plus grand nombre pour favoriser les effets à long terme d'un développement social durable aux niveaux local, national et international. Cela passe notamment par un service de qualité pour les résidents de la région ainsi que pour les visiteurs slovènes et étrangers.

Résultats du projet :

- Protection, restauration et gestion d'un monument culturel d'importance nationale unique par sa qualité
- Développement d'une identité propre pour ce monument, qui permet d'orienter les actions en matière de développement durable et d'élaboration de stratégies à long terme pour la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel, mais aussi pour sa présentation et sa diffusion auprès du grand public national et international.
- Amélioration de l'accès au patrimoine culturel naturel ; grand potentiel pour des activités pédagogiques et les secteurs des loisirs et du tourisme ; développement des industries créatives ; sauvegarde de l'artisanat et du patrimoine immatériel local et amélioration de la qualité de vie dans la ville et dans la région grâce aux nouveaux emplois ainsi créés.

- Création d'un lien entre deux des destinations les plus touristiques du pays (Postojna - Ljubljana), développement d'un réseau entre les différentes municipalités du bassin de la Ljubljana grâce aux expositions interactives de grande qualité organisées à Vrhnika.
- Revitalisation d'une zone urbaine défavorisée et dépeuplée car touchée par des difficultés économiques.

De quelle manière la prise de conscience publique, l'appréciation et la protection du patrimoine sont accrues ? / De quelle manière progressent la prise de conscience, l'appréciation et la protection du patrimoine au sein du public ?

Grâce à ce projet, les zones les plus fragiles du site ont non seulement été protégées mais aussi idéalement préservées pour pouvoir être présentées à un large public. L'exposition permanente sur la Ljubljana se trouve en plein centre-ville de Vrhnika, car le site lui-même est moins propice à l'accueil de visiteurs (près de la rivière, dans une zone protégée, ce qui pose des problèmes d'infrastructures). Les informations complexes sur le développement de la région de Ljubljana sont présentées à plusieurs niveaux, de façon à être adaptées à chaque groupe cible. Des efforts particuliers ont été mis en œuvre pour dynamiser la visite (images, sons, rythme de la visite, interactivité, jeux de lumière et d'eau) et proposer une expérience digne des musées modernes. La visite se fait sur plusieurs niveaux. Elle comprend trois « mondes », avec la rivière comme fil conducteur : le monde du dessous (monde subaquatique, monde du karst, archéologie subaquatique, espace dédié à l'inconnu) ; le monde de la surface (l'entre-deux, le passage d'un monde à l'autre, le parallèle entre le l'écoulement de la rivière et l'écoulement du temps) ; et le monde du dessus (la vie sur la rivière, la vie de la population, l'environnement connu).

Ce lieu dédié aux expositions interactives est situé dans le centre-ville de Vrhnika. Il a été conçu pour encourager le public (y compris les groupes vulnérables) à développer un sens commun des responsabilités vis-à-vis du patrimoine, du tourisme, des industries créatives et de la revitalisation de l'artisanat et des traditions locales. Tous les résultats du projet sont bénéfiques pour le grand public. La sensibilisation de la communauté locale était l'un des objectifs principaux de ce projet. Les programmes qui concernent toute la région de la Ljubljana ont aussi un fort potentiel pour le développement du tourisme et l'élargissement du public visé. C'est en faisant intervenir des experts, en encourageant la participation de la population locale et en établissant des liens entre tous ces programmes de qualité que nous pouvons favoriser le partage de connaissances, de compétences, de valeurs et de pratiques positives ; ainsi que l'intégration à long terme à l'échelle locale, nationale et internationale. Toutes les tranches d'âges et tous les groupes d'intérêt sont touchés car plusieurs méthodes de communication ont été employées (ateliers expérimentaux, programmes, événements). Nous accordons une attention particulière aux groupes vulnérables en leur proposant des programmes personnalisés et en encourageant leur participation active.

En quoi cet exemple soutient la recherche scientifique et une conservation adéquate ? respecte-t-il les règles de l'Annexe de la Convention de 2001,

Les décisions relatives à la protection et à la préservation de la pirogue se trouvant dans la zone du monument culturel d'importance nationale ont été motivées par : (a) l'érosion progressive de la rive droite, qui se trouve directement au-dessus ; (b) des inquiétudes concernant la stabilité du lit de la rivière et la question connexe de la gestion de l'eau ; et (c) le réaménagement d'un renforcement sur la rive droite. Dans ce contexte, il a été décidé que la fouille complète suivie du déplacement de la pirogue était la seule solution acceptable pour permettre sa préservation

permanente. Il s'agissait également de servir l'intérêt public en protégeant le patrimoine culturel mais aussi la population et les biens de la zone concernée.

Il a ensuite fallu choisir entre deux options : déplacer la pirogue jusqu'à une zone plus sûre du lit de la Ljubljanica ; ou bien la remonter, assurer sa conservation et l'exposer au Centre pour la promotion du patrimoine naturel et culturel de Vrhnika, construit à cet effet. C'est cette dernière option qui a été retenue, car la stabilité du second emplacement sélectionné pour accueillir la pirogue sur le lit de la rivière n'était pas garantie, et surtout car ce choix permettait d'améliorer considérablement l'accès de tous les groupes de la société à cet élément du patrimoine et donc de sensibiliser le grand public à l'importance des vestiges archéologiques. Cette démarche est conforme aux recommandations du Manuel portant sur les Règles relatives aux interventions sur le patrimoine culturel subaquatique, présentées en annexe de la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

L'évaluation des problématiques concernant la protection et la préservation de la pirogue et la décision de la sortir de l'eau dans le cadre du projet Site d'exposition et de découverte de la Ljubljanica ont été suivies par la mise au point d'un projet de recherche conforme au chapitre II de l'Annexe à la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Ensuite, un sous-traitant qualifié a été sélectionné et les autorisations et permis nécessaires ont été obtenus. La MGML, en tant que partenaire compétent du projet responsable de la coordination professionnelle des recherches archéologiques et des interventions de conservation/préservation, a ordonné les fouilles subaquatiques et les travaux de documentation sur la pirogue, lesquels ont été menés par l'Institut d'archéologie subaquatique avec la coopération du Centre international d'archéologie subaquatique de Zadar (Centre de catégorie II de l'UNESCO), conformément au Permis de recherche et d'extraction de vestiges archéologiques en vertu de la protection du patrimoine culturel. Après un long travail de préparation, les vestiges de la pirogue ont quitté le lit de la rivière et ont été transportés jusqu'à l'atelier de conservation du Centre de restauration de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie (ZVKDS RC).

Merci de décrire brièvement le plan de gestion conçu pour le site :

Le site archéologique a été déclaré monument d'importance nationale sous l'autorité de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie.

La MGML, le Centre de restauration de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie et la faculté de biotechnologie de l'Université de Ljubljana effectuent régulièrement un suivi et une analyse des sédiments sur le site où se trouve le navire romain (à Verd, près de Vrhnika) et gèrent le dépôt de bois flotté installé à proximité du monument.

La zone d'exposition est gérée par la communauté locale, avec le soutien du Musée et des Galeries de Ljubljana. De nombreuses activités, parmi lesquelles des ateliers et des événements s'adressant à des publics divers, y sont organisées, ainsi que dans les lieux publics, les écoles et sur les sites mêmes du monument. La participation active du public, la coopération du secteur public et non gouvernemental et l'intégration de ces activités dans le contexte plus large de la région sont cruciales.

De nouveaux projets sont préparés dans le cadre des stratégies macro-régionales de l'Union européenne, avec la coopération des autorités nationales et locales, des institutions scientifiques et culturelles et des agences de développement.

Est-ce que les parties prenantes concernées aux niveaux local, national et international ont été impliquées dans le processus d'identification des meilleures pratiques ? Si oui, quelles sont-elles ?

La municipalité de Vrhnika L'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie Le ministère de la Culture de la République de Slovénie Office gouvernemental pour le développement et la politique de cohésion européenne de la République de Slovénie Mécanisme de financement de la Norvège Centre international d'archéologie subaquatique de Zadar (Centre UNESCO de catégorie II)
--

Bibliographie

Andrej GASPARI, Archaeology of the Ljubljana River (Slovenia): early underwater investigations and some current issues. — *The International Journal of Nautical Archaeology* 32.1, 2003, pp. 42-52

Andrej GASPARI, Zgodovinski pregled in perspektiva podvodnega arheološkega raziskovanja v Sloveniji (Résumé. Recherches en archéologie subaquatique en Slovénie, historique et perspectives). — In : Andrej Gaspari, Miran Erič (Ed.), *Potopljena preteklost. Arheologija vodnih okolij in raziskovanje podvodne kulture dediščine v Sloveniji (Zbornik ob 128-letnici Dežmanovih raziskav Ljubljane na Vrhniki (1884-2012))*, Radovljica : Didakta, 2012, pp. 13-72.

Andrej GASPARI et al. 2017, *Deblak s konca 2. stoletja pr. n. št. iz Ljubljane na Vrhniki. Študija o ladjah in čolnih predrimskega in rimskega Navporta z opisom plovbe na Ljubljanskem barju med prazgodovino in novim vekom/La pirogue du IIe siècle avant J.-C. dans la Ljubljana au niveau de Vrhnika. Étude sur les bateaux et embarcations de Nauportus à l'époque préromaine et romaine et présentation de la navigation dans les marais de Ljubljana entre la fin de la Préhistoire et le début de la période moderne.* — Ljubljana : Ljubljana University Press, Faculty of Arts and Museum and Galleries of Ljubljana, 2017.

Jelka PIRKOVIČ, Andrej GASPARI, The Ljubljana river phenomenon and its Protection. — In : Fabio Maniscalco (Ed.), *Tutela, conservazione e valorizzazione del patrimonio culturale subacqueo (Mediterraneum 4)*, Napoli : Massa Editore, 2004, pp. 253-260.

Peter TURK, Janka ISTENIČ, Timotej KNIFIC and Tomaž NABERGOJ (Ed.), *Ljubljana - a River and its Past.* -

Ljubljana : National museum of Slovenia, 2009.



Le centre de Vrhnika, avec la Vieille Poste et la Ljubljana, à proximité de l'endroit où se trouve la pirogue. Vue orientée Sud (crédit photo : D. Badovinac)



Pirogue du IIe siècle avant J.-C. David Badovinac faisant des relevés sur la proue de l'embarcation (crédit photo : A. Hodalič)



Remontée de la proue de la pirogue (crédit photo : J. Gasparič)



Futur emplacement de la pirogue - Site d'exposition et de découverte de la Ljubljanica (crédit photo : J. Babnikn, archives de la MGML)



Promotion de l'exposition (crédit photo : J. Lampe, archives de la MGML)



Public participant à une reconstitution historique (archives de l'association Skupina Stik)

Merci de bien vouloir joindre tout document appuyant les informations fournies, ainsi que tout autre document que vous jugerez pertinent

Veillez remplir ce questionnaire en anglais ou en français, et le soumettre par voie électronique ou papier. Après signature, merci de le faire parvenir à l'adresse suivante :

UNESCO

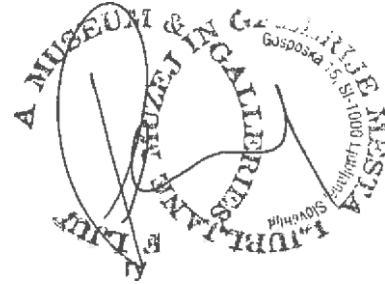
Secrétariat de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

7, place de Fontenoy, 75007 Paris, France

Tél. : + 33 (0) 145684406

Fax : + 33 (0) 145685596

E-mail : u.guerin@unesco.org



Tampon : _____

Signature(s) : _____

Nom du (des) signataire(s) : _____

Date de soumission : _____

ANNEX 2 – Proposition de label

